

PROCURATIONS SOUS SEING PRIVE

Je soussigné **Denis RAMSAMY**, Inspecteur Divisionnaire Hors Classe des Finances Publiques, Responsable du Centre des Finances Publiques de ST ANDRE déclare attribuer les procurations ci-après :

1°) Procuration générale

La procuration générale attribuée par acte sous seing privé le 1^{er} octobre 2015 à :

- Monsieur **Thierry DONADIO**, Inspecteur des Finances Publiques
- Monsieur **Jacques SPOSITO**, Contrôleur Principal des Finances Publiques

reste inchangée.

Signature des mandataires

Thierry DONADIO

Jacques SPOSITO

2)Procurations spécifiques concernant le secteur du recouvrement de l'impôt

Les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances, bordereaux de situation et tous documents relatifs aux affaires de leur service dans la limite des délégations octroyées en matière de gracieux fiscal :

- Monsieur **Emmanuel DEVES**, Agent Administratif Principal des Finances Publiques
- Monsieur **Thierry GUILLEMOT**, Agent Administratif Principal des Finances Publiques
- Madame **Larissa ROBERT**, Agente des Finances Publiques
- Madame **Isabelle BEGUE**, Agente des Finances Publiques

Le périmètre de ces délégations spécifiques reste défini par la note de service N°1 du 1^{er} octobre 2015 en vigueur à laquelle il convient de se reporter.

Signature des mandataires

Emmanuel DEVES

Thierry GUILLEMOT

Larissa ROBERT

Isabelle BEGUE

3)Procurations spécifiques concernant le secteur public local

- Madame **Catherine LIEBER**, Contrôleur Principale des Finances Publiques
- Madame **Marie Christine CHARRIER**, Contrôleur Principale des Finances Publiques
- Madame **Véronique SPOSITO**, Agente des Finances Publiques

- Madame **Marie Graziella FONTAINE**, Agente des Finances Publiques
- Madame **Marine ALBAC**, Agente des Finances Publiques
- Madame **Guyène DENNEMONT**, Agente des Finances Publiques

reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et documents, notamment bordereaux de situation concernant les usagers du secteur public local relevant de leur périmètre de compétence.

En ce qui concerne les délais de paiement de la sphère SPL, les dispositions prévues à l'article 3 de la note de service N°2 du 08 décembre 2015 sont maintenues et continuent à s'appliquer, sous réserve de respecter les seuils de compétence précédemment définies par cette note, à l'ensemble des agents du SPL.

4)Procuration temporaire

Une procuration temporaire est octroyée jusqu' au 31/12/2018 à Madame **Marie Christine CHARRIER**, Contrôleuse Principale des Finances Publiques pour établir les délais de paiement en phase amiable dans le secteur du recouvrement de l'impôt dans la limite des délégations octroyées aux agents du secteur fiscal.

La délégation en matière de gracieux fiscal du 23-09-2017 en cours de publication au RAA sera complétée.

Signature des mandataires

Catherine LIEBER

Marie Christine CHARRIER

Véronique SPOSITO

Marie Graziella FONTAINE

Marine ALBAC

Guyène DENNEMONT

Fait à SAINT-ANDRE, le 23 septembre 2017



Signature du mandat


Denis RAMSAMY